



DOSSIER DE PRESSE

X^{ème} Programme d'intervention 2013-2018 :
1 milliard d'euros
pour le bon état des milieux aquatiques
et la préservation de la ressource en eau

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

SOMMAIRE

Communiqué : un programme d'intervention à la hauteur des enjeux du bassin Artois-Picardie

Fiche 1 : Enjeux et grandes orientations du programme

Fiche 2 : Le financement du programme d'intervention

Fiche 3 : Mise en œuvre, affichage et communication

Fiche 4 : Contexte géographique et réglementaire

Annexe :

- plaquette de présentation du X^{ème} Programme d'intervention

Communiqué

Un programme d'intervention à la hauteur des enjeux du bassin Artois-Picardie

Le 19 octobre 2012, le Comité de Bassin et le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se sont prononcés sur l'adoption du X^{ème} Programme d'intervention 2013-2018. Ils concluent ainsi 18 mois de travaux préparatoires et de concertation avec tous les acteurs de l'eau (associations, élus, industriels, agriculteurs). Les règles du jeu de l'intervention seront fixées pour les 6 années à venir.

✓ 1 milliard d'euros entre 2013 et 2018 pour le bon état des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau.

L'adoption d'un programme d'un milliard d'euros dans un contexte de crise économique et d'endettement public important est un véritable défi à relever.

Le passage d'un IX^{ème} programme d'intervention axé sur une logique d'équipement (avec la mise aux normes des stations d'épuration) à un X^{ème} programme fondé sur une logique de résultat (le bon état des rivières, lacs, nappes, littoral) montre l'ambition d'un tel plan d'actions. Les enjeux sont nombreux : lutte contre les inondations, biodiversité, adaptation au changement climatique, agriculture...

- **Outil de solidarité au service de l'eau** : financé majoritairement par les redevances perçues auprès des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, industriels, agriculteurs), il attribue des subventions ou des avances remboursables à ces mêmes redevables pour la lutte contre la pollution de l'eau, la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la protection de la ressource eau potable...
- Véritable **plan de relance** qui va soutenir l'économie du bassin Artois-Picardie (Nord, Pas-de-Calais, Somme, nord de l'Aisne et de l'Oise), les emplois... : 1 milliard d'euros investi permet l'équivalent de 2,5 milliards de travaux qui assurent plus de 11.000 emplois,
- **Programme de « nouveaux défis »** comme l'élimination des substances responsables de la dégradation de l'eau, la restauration de l'équilibre entre le milieu naturel et les activités humaines, la lutte contre la pollution diffuse,
- **Préservation des succès remportés** : l'Agence a su, au fil du temps, mener des actions fortes en matière de protection de la ressource en eau et de l'assainissement. Les résultats obtenus doivent être préservés.

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 1 : Enjeux et grandes orientations du programme

Relever des nouveaux défis

Reconquérir, restaurer et entretenir les milieux naturels aquatiques – 70 M€ d'intervention

Un cours d'eau en bon état nécessite une eau de bonne qualité et un habitat favorable aux espèces aquatiques. Il est donc indispensable de retrouver un fonctionnement naturel des cours d'eau. Les actions à mettre en place pour atteindre cet objectif visent à :

- faciliter la circulation des poissons, renaturer les berges, planter des ripisylves et des bandes enherbées, rétablir des méandres, effacer ou aménager les obstacles.
- Protéger les zones humides : ces espaces, autrefois considérés comme insalubres, sont en forte régression. Cependant, les zones humides, véritables réservoirs de biodiversité, assurent de multiples fonctions. Elles permettent aux crues de s'épandre, de recharger les nappes, de pratiquer l'agriculture, la chasse ou la pêche.

Agir en priorité dans les secteurs les plus sensibles, aider les collectivités et les industriels à poursuivre leur assainissement et à limiter l'impact des polluants de toutes origines – 470 M€ d'intervention

Pour atteindre le bon état sur son territoire, l'agence fixe, en matière d'intervention, des priorités. Ces priorités sont définies en fonction des objectifs à atteindre et des délais à tenir. Il faut intervenir d'abord sur les eaux qui doivent être en bon état en 2015, les zones de baignade et de captages.

Pour relever le défi de l'assainissement, l'agence aide les collectivités à mieux traiter les eaux usées domestiques. Il s'agit de créer ou réhabiliter les réseaux d'assainissement, de mettre aux normes les stations d'épuration, d'améliorer l'assainissement non collectif, de mieux gérer les eaux pluviales, en évitant notamment les déversements non contrôlés.

L'agence accompagne aussi l'industrie dans la réduction des substances dangereuses dans l'eau.

Renforcer la lutte contre la pollution diffuse – 41 M€ d'intervention

Dans tous les secteurs à enjeu « eau potable », l'agence lutte contre les pollutions agricoles et incite les agriculteurs à pratiquer une agriculture moins intensive ou biologique.

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Préserver les succès remportés

Protéger la ressource et garantir une eau potable de qualité – 88 M€ d'intervention

Distribuer une eau potable de qualité est un enjeu majeur. L'Agence privilégie toutes les actions qui permettent de ne pas polluer la ressource en eau potable qui provient, pour 95 %, des eaux souterraines. Pour cela, elle aide les collectivités à sécuriser l'alimentation en eau potable. Elle accompagne les opérations de reconquête de la qualité des eaux, la mise en place de périmètres de protection des captages, l'interconnexion des réseaux afin de sécuriser la distribution.

Inciter à être toujours plus performant dans le fonctionnement des ouvrages – 111 M€ d'intervention

L'agence apporte aux collectivités une aide pour mieux exploiter les ouvrages d'assainissement et mieux connaître les industriels raccordés : il s'agit de l'aide à la performance épuratoire.

D'autre part, des missions d'assistance technique auprès des collectivités dans le domaine de l'assainissement non collectif, de l'assainissement collectif et de la protection de la ressource sont réalisées par les départements. L'agence subventionne ces actions.

Assurer une solidarité durable

garantir la solidarité urbain-rural

L'agence continue, au X^{ème} programme, à attribuer des aides supplémentaires en milieu rural pour les actions concernant les stations d'épuration, l'assainissement non collectif, les réseaux d'assainissement, l'eau potable et la gestion des eaux pluviales.

Aider à l'insertion par l'emploi dans le domaine de l'eau

L'agence aide les contrats d'insertion par l'emploi dans des domaines tels que l'assainissement non collectif, l'animation locale, l'entretien des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion des sols...

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Apporter une aide et une expertise durables aux pays émergents et en voie de développement – 8 M€ d'intervention

L'agence consacrerà 1% de ses redevances, d'ici, 2015, à l'action internationale. L'objectif est de faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays d'Afrique Subsaharienne, d'Asie et les Caraïbes. La volonté est également de diffuser le modèle de gestion de l'eau par bassin dans les pays des Balkans et de l'Europe de l'Est.

Planifier, soutenir et promouvoir

Assurer un cadre et un soutien expert aux interventions et les promouvoir – 22 M€ d'intervention

- L'Agence finance des collectivités, des établissements publics, des associations pour animer les territoires. Sont notamment concernés, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les ORQUE (Opérations de reconquête de la Qualité de l'Eau). Elle contribue aussi à la réalisation d'études et à la connaissance environnementale par le biais, notamment, des réseaux de mesures de la qualité de l'eau. Elle favorise également la communication dans le domaine de l'eau et l'éducation à l'eau et à l'environnement. Dans ce cadre, elle encourage la jeunesse des cinq continents à participer aux débats sur l'eau.

Réduire les coûts de fonctionnement

- La conjoncture économique conduit l'agence à économiser au niveau des frais de fonctionnement. La priorité est donnée aux financements des interventions. Les dépenses de fonctionnement sont rationalisées et la diminution des effectifs, programmée.

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 2 : Le financement du programme d'intervention

Le Programme d'intervention est, avant tout, un outil financier.

Sur le territoire national, les programmes d'intervention des agences de l'eau totalisent 13,3 milliards d'euros, dans un contexte économique particulièrement difficile.

Comment est donc financé ce programme d'intervention ?

Pourquoi parle-t-on d'outil de solidarité lorsque l'on évoque l'agence de l'eau ?

➤ Un financement par tous

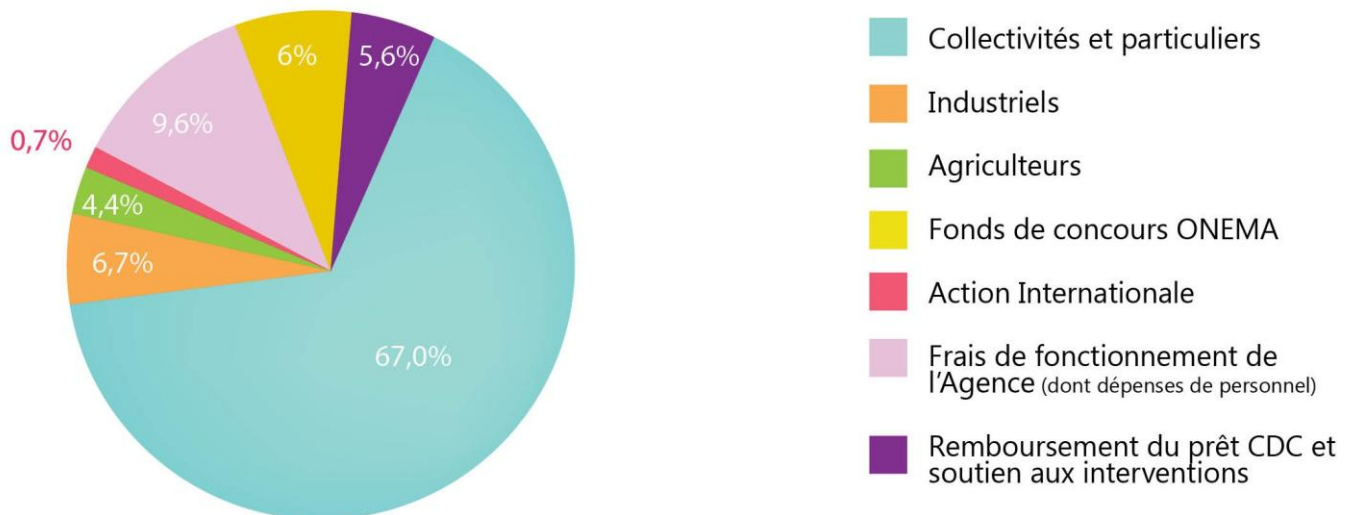
Le Programme d'intervention est financé majoritairement par les redevances perçues auprès des usagers de l'eau : particuliers, collectivités, industriels, agriculteurs.

80% des recettes de l'Agence proviennent de ces redevances, 20% proviennent des remboursements d'avances financières auprès de ces mêmes acteurs.

Les redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, subventions ou avances remboursables (équivalent à des prêts à taux zéro) pour la lutte contre la pollution de l'eau, la gestion et la préservation des milieux aquatiques, la protection de la ressource eau potable... ceci explique le concept « agence de l'eau, outil de solidarité au service de l'eau ».

Pour le bassin Artois-Picardie, il s'agit d'un programme d'intervention d'1,030 milliard d'euros :

Répartition des dépenses – X^{ème} PI



Douai, octobre 2012

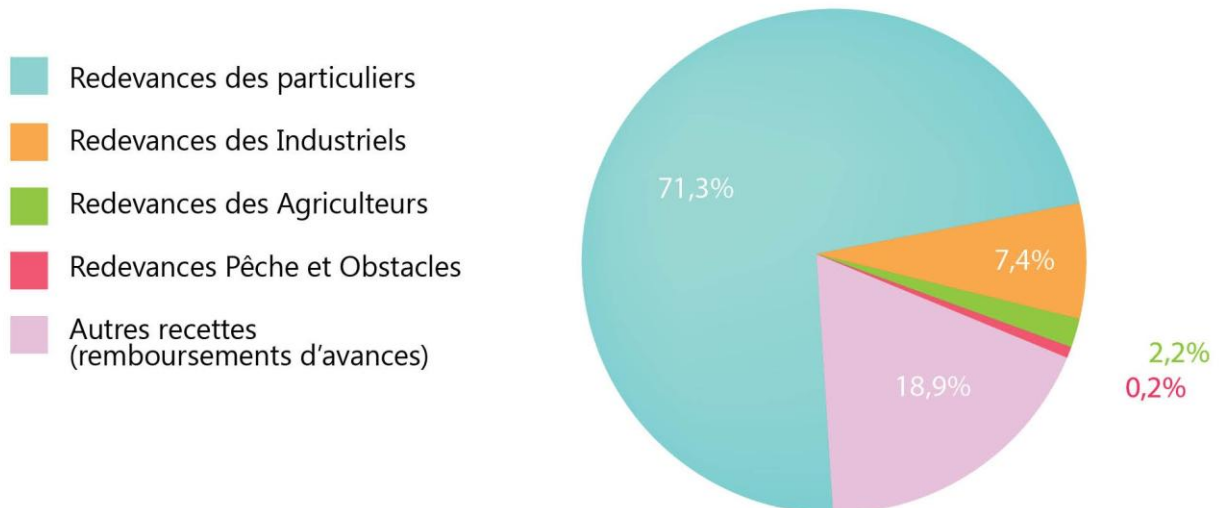
Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Répartition des recettes – X^{ème} PI



➤ un renforcement du caractère incitatif des redevances

Compte-tenu des enjeux du X^{ème} Programme d'intervention au niveau notamment de la lutte contre les pollutions les plus préoccupantes et de l'incitation à une consommation rationnelle de l'eau, certaines redevances augmentent :

- Les redevances de pollution associées aux pollutions toxiques en industrie et pollutions diffuses par les produits phytosanitaires,
- Les redevances de prélèvement sur la ressource en eau.

➤ continuité ou évolution par rapport au IX^{ème} Programme

Autorisation de Programme et évolution des IX^{ème} et X^{ème} programmes(en M€)

Lignes de programme	IX ^{ème} PI	X ^{ème} PI
Prévention des risques contre les pollutions		623,410
Installation et traitement des eaux usées domestiques et assimilées	275,294	170,500
Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	234,026	232,500
Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	60,775	67,560
Elimination des déchets	3,300	
Assistance technique à la dépollution	6,955	7,500
Aide à la performance épuratoire	134,043	104,000
Lutte contre la pollution agricole	42,361	41,350
Gestion des milieux et biodiversité		109,160
Protection de la ressource	10,791	9,550
Restauration et gestion des milieux aquatiques	42,489	70,000

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Planification et gestion à l'échelle du Bassin et du sous-bassin	5,650	4,300
Etudes générales	0,903	1,180
Connaissance environnementale	11,906	11,680
Action internationale	3,943	7,650
Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	6,348	4,800
Autres actions		140,842
Eau potable	78,166	78,700
Contribution à l'ONEMA	43,522	62,142
Dépenses courantes		
Dépenses courantes et autres dépenses	120,318	156,588
Total général		1 030,000

Globalement, l'évolution des autorisations de programme ci-dessus démontrent bien que les enjeux diffèrent : d'une logique d'équipement durant le IX^{ème} Programme, où la priorité était la mise aux normes des stations d'épuration, le X^{ème} programme présente une logique de résultat : le bon état des rivières, lacs, nappes, littoral imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 3 : mise en œuvre, affichage et communication

Approuvé le 19 octobre 2012, le programme d'intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sera effectif dès le 1^{er} janvier 2013.

➤ Information et communication

- A compter du 24 octobre, lors des commissions géographiques, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie présentera notamment les grandes orientations et enjeux de son X^{ème} programme auprès des élus, industriels, agriculteurs et associations :
 - Mercredi 24 octobre 2012 à Rexpoëde,
 - Lundi 12 novembre 2012 à Stella-Plage,
 - Mardi 20 novembre 2012 à Maroilles,
 - Mercredi 28 novembre 2012 à Amiens,
 - Lundi 3 décembre 2012 à Lille,
 - Mercredi 5 décembre 2012 à Douai.
-
- Un Contre-Courant – le magazine de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie - spécial X^{ème} programme permettra de faire le tour de la question.
 - Une rubrique spécifique sur le site internet www.eau-artois-picardie.fr permettra, notamment, de consulter les modalités d'aides.

➤ Retour sur la préparation du X^{ème} Programme d'intervention

Ce X^{ème} Programme d'intervention est le fruit d'une importante motivation et d'une très forte concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau. Associations, élus, industriels, agriculteurs se sont mobilisés, ont échangé de mai 2011 à octobre 2012 pour aboutir à un programme d'intervention ambitieux : préservation des acquis, nouveaux défis, véritable plan de relance économique, outil de solidarité financier au service de l'eau.

Douai, octobre 2012

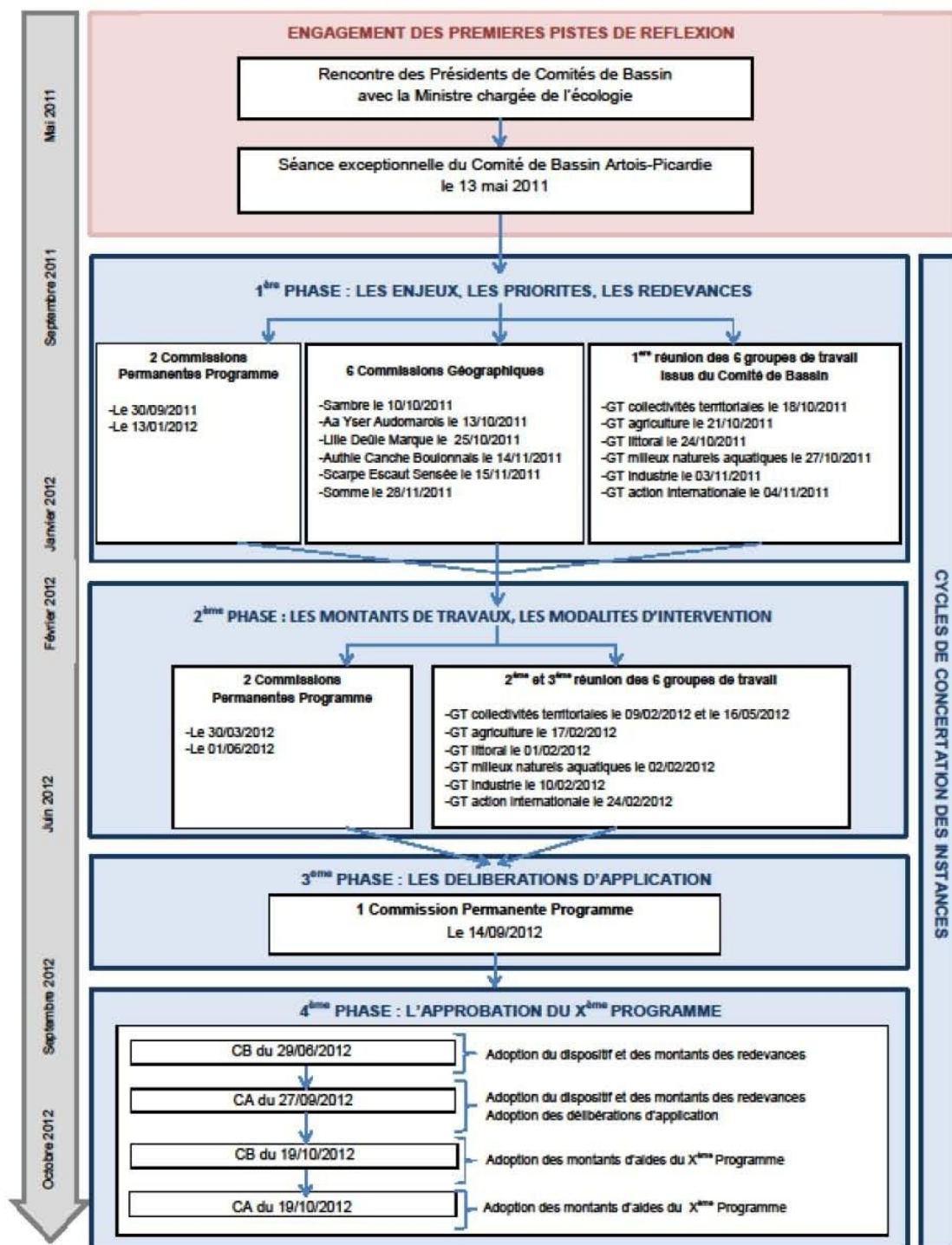
Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

PROCESSUS D'ELABORATION DU X^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018



Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 4 : Contexte géographique et réglementaire

➤ Contexte national : législatif et réglementaire

Le X^{ème} Programme d'intervention répond à la mise en œuvre de nombreuses directives, lois et programmes nationaux :

▪ Les directives

- La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : [La Directive Cadre sur l'Eau \(DCE\) du 23 octobre 2000 \(directive 2000/60\)](#) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.
- La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) : [La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin 2008/56/CE du 17 juin 2008 \(DCSMM\)](#) établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Elle a été publiée le 25 juin 2008. Elle constitue le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne.
- La Directive Eaux Résiduelles Urbaines (ERU) : La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées. Les niveaux de traitement requis et les dates d'échéance de mise en conformité sont fixés en fonction de la taille des agglomérations d'assainissement et de la sensibilité du milieu récepteur du rejet final
- La Directive Inondations : Le [décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation](#), paru au Journal officiel le 3 mars 2011, a achevé la transposition la [directive du 23 octobre 2007](#). Cette directive est composée de trois volets : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, la cartographie des zones inondables et des risques d'inondations et les plans de gestion des risques inondations.
- La Directive Nitrates : La directive « nitrates » détaille un certain nombre de mesures à mettre obligatoirement en œuvre en zones vulnérables pour lesquelles les États membres n'ont pas le choix des moyens. La directive demande en outre de définir des actions supplémentaires, au choix de l'État membre, lorsque l'état du milieu l'exige. Jusqu'à présent, toutes ces actions étaient définies en France au niveau départemental, sur la base d'orientations nationales.

▪ Les lois

- Le Grenelle de l'environnement : Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement. Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs : bâtiments et urbanisme, transports, énergie, biodiversité, risques, santé, déchets, gouvernance.
- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) : La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr

du 3 janvier 1992 qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, agences de l'eau.

▪ **Les programmes nationaux**

- **Le Plan Végétal pour l'Environnement** : La mise en œuvre du PVE en faveur des productions végétales répond à la volonté de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales d'une agriculture durable. Les enjeux du plan concernent la reconquête de la qualité des eaux visée par la directive cadre sur l'eau fixant l'objectif de bon état écologique de l'ensemble des eaux en 2015.
- **Les Mesures Agro-Environnementales** : Les mesures agro-environnementales territorialisées permettent de répondre correctement à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elles peuvent également être mises en œuvre sur d'autres zones à enjeux spécifiques : biodiversité hors zone Natura 2000, érosion, paysage, défense contre les incendies.
- **Les Recherches de Substances Dangereuses pour l'Eau**
- **L'Action Internationale** : pacte des bassins

➤ **Contexte géographique : le bassin Artois-Picardie**

Le Bassin Artois-Picardie couvre l'ensemble des départements du Nord, du Pas-de-Calais, et partiellement les départements de la Somme (96% des habitants), de l'Aisne (24% des habitants), et de l'Oise (4% des habitants).

Marqué par son histoire industrielle, le Bassin a subi des restructurations et des crises majeures durant ces 40 dernières années. Il reste un passif important, à la fois environnemental (friches industrielles contaminées ou non, sédiments toxiques dans les cours d'eau, affaissements miniers,...) et économique (taux de chômage élevé, potentiel fiscal faible). Les efforts conjugués des collectivités territoriales et de l'Etat contribuent à redynamiser le territoire, et à côté des emplois industriels existants, se développe une activité touristique forte.

Quelques chiffres du bassin

2 483 communes

Superficie : 20 000 km² (3,6% du territoire national, 8 000 km de cours d'eau dont 1 000 km de voies navigables, 270 km de côtes). L'altitude maximale du bassin est inférieure à 200 m.

*Population : 4,8 millions d'habitants;
Rural : 1,2 million d'habitants (25%)*

Urbain : 3,4 millions d'habitants (75%)

Densité moyenne : 235 hab/km² (106 hab/km² au niveau national)

Données hydrologiques : 96% de l'eau potable produite à partir de ressources souterraines. 1 343 forages, 350 millions de m³ d'eau potable produite /an

Douai, octobre 2012

Contacts presse Agence de l'Eau Artois Picardie :

Monique Cordonnier, Chef du Service Communication et Information - 03.27.99.90.48 / 06.11.77.89.26

m.cordonnier@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut, responsable des relations presse - ☎ : 03.27.99.83.27 / c.debut@eau-artois-picardie.fr